



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 10/05/2023

Reçu en préfecture le 10/05/2023

Publié le

ID : 069-266910256-20230427-22\_2023-DE



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL DE  
VAULX-EN-VELIN**

**DÉLIBÉRATIONS**

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance de **27 avril 2023**

Membres du conseil d'administration			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
11	7	3	1

Date de convocation le 21 avril 2023

Présidente: Madame Antoinette **ATTO**

Secrétaire de séance : Madame Marie **COLLETTE**

**22\_2023**

**Financement RSA 2023**

**Rapporteur : Madame ATTO**

Présents :

Antoinette **ATTO**, Zyneb **BOUAZZA**, Josette **PRALY**, Geneviève **ROBIN**, Véronique **STAGNOLI**, Jean-Marc **LABORIE**, Dehbia **DJERBIB**

Procuration :

Hélène **GEOFFROY** donne pouvoir à Antoinette **ATTO**, Yohan **CHINER** donne pouvoir à Zyneb **BOUAZZA**, Jaafar **GREINCH** donne pouvoir à Véronique **STAGNOLI**

Absents :

Nordine **GASMI**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'accompagnement social des allocataires du RSA est conventionné avec la Métropole de Lyon.

Les désignations sont faites par la Métropole lors des Instances Techniques Territoriales (ITT) et des Instances d'Orientation (IO) de la Commission Locale d'Insertion (CLI 7) qui couvre le territoire de Vaulx-en-Velin et Bron.

Les accompagnements sont réalisés par les travailleurs sociaux du CCAS par le biais d'entretiens individuels et réguliers. Ces accompagnements peuvent intervenir dans divers domaines.

Il peut s'agir d'une aide dans la réalisation de ses démarches ou la construction d'un projet personnel ou d'une aide dans l'acquisition de ses droits sociaux (RQTH, AAH, retraite...).

Les travailleurs sociaux mènent également des entretiens d'évaluation, d'orientation et de mobilisation permettant au bénéficiaire de développer leur autonomie. Les actions collectives auprès des personnes suivies se poursuivront en 2023. Celles-ci ont pour objectifs de lutter contre l'isolement, favoriser la mobilité et la prévention dans différents domaines d'intervention.

La Métropole de Lyon finance 270 places en « file active » pour un montant de 127 710€ annuel.

Le public accompagné est relatif à des personnes seules ou en couple, âgées de 25 à 67 ans, isolées, sans enfant mineur à charge, qui, loin de l'emploi rencontrent des freins, souvent multiples, dans l'accès à l'emploi. L'accompagnement a pour objectif entre autres de lever ces freins afin de favoriser sur le long terme une insertion socio-professionnelle.

En 2022, les travailleurs sociaux du CCAS ont suivis en entretiens individuels 303 bénéficiaires du RSA.

Le Conseil d'Administration, Décide

- **DE SOLLICITER** le renouvellement du financement versé par le Métropole de Lyon afin de poursuivre la prise en charge des bénéficiaires du RSA dans le cadre des accompagnements réalisés par les travailleurs sociaux ;
- **DE PERCEVOIR** la dotation correspondante qui s'élève à 127 710€ pour l'année 2023 ;
- **D'INSCRIRE** la recette correspondante au budget du CCAS ;
- **D'AUTORISER** la Présidente ou la Vice-présidente du CCAS à signer tous les documents relatifs à cette décision.

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, décide,

- **DE SOLLICITER LE RENOUELEMENT DU FINANCEMENT VERSÉ PAR LE MÉTROPOLÉ DE LYON AFIN DE POURSUIVRE LA PRISE EN CHARGE DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA DANS LE CADRE DES ACCOMPAGNEMENTS RÉALISÉS PAR LES TRAVAILLEURS SOCIAUX ;**

- **DE PERCEVOIR LA DOTATION CORRESPONDANTE QUI S'ÉLÈVE À 127 710€ POUR L'ANNÉE 2023 ;**

- **D'INSCRIRE LA RECETTE CORRESPONDANTE AU BUDGET DU CCAS ;**

- **D'AUTORISER LA PRÉSIDENTE OU LA VICE-PRÉSIDENTE DU CCAS À SIGNER TOUS LES DOCUMENTS RELATIFS À CETTE DÉCISION.**

Suffrages exprimés	<b>10</b>
Vote(s) Pour	<b>10</b> Hélène <b>GEOFFROY</b> , Antoinette <b>ATTO</b> , Zyneb <b>BOUAZZA</b> , Yohan <b>CHINER</b> , Josette <b>PRALY</b> , Jaafar <b>GREINCH</b> , Geneviève <b>ROBIN</b> , Véronique <b>STAGNOLI</b> , Jean-Marc <b>LABORIE</b> , Dehbia <b>DJERBIB</b>

Vote(s) Contre	<b>0</b>	
Abstention(s)	<b>0</b>	
Ne prend pas part au vote	<b>0</b>	

Envoyé en préfecture le 10/05/2023

Reçu en préfecture le 10/05/2023

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 069-266910256-20230427-22\_2023-DE

Ainsi fait et délibéré le jeudi 27 avril 2023.

La présidente de séance

La secrétaire de séance

Madame Antoinette **ATTO**

Madame Marie **COLLETTE**